

Sandweiler, le 21 avril 2023

**CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**  
**2<sup>ième</sup> convocation conformément à l'article 18 de la loi**  
**communale modifiée du 13 décembre 1988**

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu **au centre culturel, sise 20, rue Principale**, à Sandweiler, le **jeudi 27 avril 2023 à 9h00**.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance publique**

1. Désignation du local des séances du conseil communal conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
2. Informations du collège des bourgmestre et échevins
3. Vote du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Sandweiler prescrit par l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - Approbation
4. Vote du projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Sandweiler prescrit par l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - Adoption
5. Questions des conseillers et du public

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au service technique communal

**Pour le collège des bourgmestre et échevins,**  
**Pour le bourgmestre empêché,                      Le secrétaire communal,**

